

TABLEAU DES GARANTIES

Mis à jour le 11 Mars 2026



Ce document a pour but de vous informer des différentes garanties possibles avant de faire votre choix mais il n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de Filouzii. Filouzii est une marque de FOCUS ANIMUS - SAS au capital de 200€ dont le siège social est situé 60 Rue François 1er 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n°937 721 702 et à l'ORIAS sous le n° 25001411 en qualité de courtier d'assurances. La garantie est assurée par Seyna.

1. Les modalités de remboursement
2. Ce qui est inclus dans votre adhésion
3. **Ce qui est exclu de votre adhésion**
4. Le forfait prévention
5. L'adhésion et la résiliation
6. Exemples de prise en charge



1. LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Pourcentage de remboursement

Le pourcentage de remboursement correspond à la part de votre dépense de santé prise en charge. Le choix du pourcentage de remboursement s'effectue au moment de l'adhésion.

A noter : Si le taux choisi à l'adhésion est de 90 ou 100 %, les taux de prise en charge pour la Maladie sont diminués de 5 %, à chaque nouvelle année d'assurance par rapport au taux choisi initialement au-delà des 7 ans de l'Animal assuré, sans pouvoir être inférieur à 30 % de couverture. Au-delà des 9 ans de l'Animal assuré, les taux de prise en charge pour la Maladie sont diminués de 5 % à chaque nouvelle année d'assurance par rapport au taux choisi initialement lors de l'adhésion au Contrat sans pouvoir être inférieur à 30 % de couverture.

Plafond annuel de remboursement

Le plafond annuel de remboursement correspond à la somme maximum qui peut vous être remboursée sur 1 an. Le choix de ce plafond s'effectue au moment de l'adhésion. Le plafond se renouvelle à chaque anniversaire de contrat.

Franchise / Frais

Chez Filouzii c'est simple, **pas de franchise ou de frais de dossier.**

Délais de carence

Le délai de carence correspond au délai qui doit s'écouler entre votre souscription et votre première demande de remboursement. Comme toutes les assurances, ce délai permet de nous couvrir contre la fraude.

- Accident : 2 jours francs
- Maladie : 45 jours francs
- Hospitalisation (tous les frais occasionnés par ou pendant l'hospitalisation y compris les frais de garde) ainsi que ses conséquences : 120 jours francs
- Frais d'intervention chirurgicale faisant suite à une maladie ainsi que ses conséquences : 120 jours francs
- Frais occasionnés par une rupture des ligaments croisés : 120 jours francs
- Hernie discale et discopathie : 120 jours francs.



2.CE QUI EST INCLUS DANS VOTRE ADHÉSION

En cas de pépin de santé de votre filou (maladie ou accident), Nous vous remboursons l'intégralité des dépenses engagées la seule condition est qu'il faut que ces dépenses soient prescrites par un docteur vétérinaire !

Nous vous remboursons :

- Frais d'hospitalisations en lien avec la pathologie déclarée
- Frais des honoraires du docteur vétérinaire (consultation, visite)
- Frais de soins et de médicaments prescrits par le docteur vétérinaire
- Frais d'analyses de laboratoire, d'examens radiologiques et de radiothérapie
- Frais de pharmacie, d'anesthésie et de soins liés directement à une intervention chirurgicale
- Frais de transport en ambulance animalière, sous réserve que l'état de l'animal assuré nécessite un tel moyen de transport et qu'il soit validé par le docteur vétérinaire
- Frais de séjour en clinique vétérinaire, nécessités par une intervention chirurgicale
- Frais d'euthanasie en cas de maladie et accident

A savoir : les dépenses de prévention (vaccination, stérilisation, vermifuge...) et les croquettes sont remboursées uniquement dans le cadre du forfait prévention.



3.CE QUI EST EXCLU DE VOTRE ADHÉSION

Ces frais sont des exclusions générales valables chez la plupart des assureurs.
Chez Filouzii la transparence est importante.

Nous ne vous remboursons PAS :

- Toutes **les maladies ou accidents survenus ou constatés avant l'adhésion au contrat** ou dont les symptômes sont antérieurs à la date d'adhésion du contrat. Dans tous les cas mentionnés, leurs suites ou leurs conséquences sont exclues
- Les frais exposés par les maladies suivantes lorsqu'elles auraient normalement pu être évitées si des vaccins préventifs avaient été faits :
 - pour les chiens : maladie de Carré, hépatite de Rubarth, parvovirose, piroplasmose, leptospirose, rage
 - pour les chats : typhus, coryza (calicivirose, chlamydie, rhinotrachéite virale féline), virus leucose féline, rage
- Les hospitalisations (frais d'hébergement, et intervention chirurgicale suite à maladie et tous les soins dispensés durant l'hospitalisation) intervenues pendant les délais de carence et leurs conséquences
- L'ensemble des frais exposés, y compris de dépistage, pour toute : anomalie, infirmité, malformation, maladie d'origine congénitale, héréditaire ou génétique. Pour les chiens spécifiquement, les luxations des rotules (quelle qu'en soit la cause qu'elle soit congénitale ou générée par un accident).
- Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée
- Toute intervention chirurgicale destinée à atténuer ou à supprimer des défauts esthétiques et non fonctionnels ;
- Les frais de prothèses de toute nature (dentaires, oculaires, articulaires) sauf les prothèses orthopédiques en cas d'Accident
- Les frais générés par les piqûres d'arthropode **hors piqûres de guêpes et d'abeilles**
- La cataracte des chiens âgés de plus de 8 ans
- Les frais générés par les saillies involontaires, les frais de mises bas et les césariennes qui ne sont pas occasionnées par un Accident, les frais exposés lors de la gestation : diagnostic, suivi de gestation, avortement et ses conséquences, insémination artificielle, les frais médicamenteux pour interrompre les chaleurs ou la gestation
- Les frais exposés pour toutes contraceptions et stérilisations de convenance des femelles (ovariectomie, ovariohystérectomie et hystérectomie)
- Les frais de diagnostic de la rage et les frais d'euthanasie pour la rage et test sérologique antirabique
- Les frais de visite et de garde de chien ou chat "mordeur ou griffeur"
- L'ensemble des frais relatifs à un trouble du comportement, les frais de diagnostic, visite d'évaluation, frais médicamenteux, thérapie comportementale, l'évaluation comportementale
- Les frais d'enlèvement, d'autopsie et d'inhumation suite au décès de l'animal
- Les frais d'euthanasie en dehors de la Maladie et de l'Accident
- Les animaux utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle, les animaux faisant partie d'élevages professionnels utilisation de l'animal dans le cadre d'une activité professionnelle telle que gardiennage ou sauvetage
- Les frais de transport en ambulance animalière non prescrits par un Docteur vétérinaire et qui ne seraient pas justifiés par l'état de santé de l'animal
- Les frais occasionnés ou aggravés par les événements suivants : mauvais traitements, manque de soins ou défaut de nourriture imputable à l'Adhérent ou aux personnes vivant à son domicile, ou à la personne qui a la garde de l'Animal assuré, participation à une action de chasse, lors de combats organisés, lors de courses, de compétitions sportives et leurs entraînements
- L'établissement d'un passeport ou de tout autre document, les frais d'identification : puce électronique ou tatouage
- Les frais de kinésithérapie, d'acupuncture, de balnéothérapie, d'hydrothérapie ou de remise en forme.



4.LE FORFAIT PREVENTION

Le forfait prévention est une option qui vient s'ajouter aux garanties en cas d'accident ou de maladie de votre animal. Vous êtes couverts annuellement, aucun délai de carence n'est à respecter dans le cadre du forfait prévention.

Est inclus :

- Vaccins
- Stérilisation / Castration dans la limite de 100 €
- Antiparasitaires (internes et externes), uniquement pour l'Animal assuré
- Détartrage
- Bilan annuel et/ou consultation préventive
- Homéopathie
- Compléments alimentaires
- Ostéopathie
- Désensibilisation
- Phytothérapie
- Physiothérapie
- Aromathérapie
- Luminothérapie
- Naturopathie
- Acupuncture
- Kinésithérapie
- Balnéothérapie
- Hydrothérapie
- Remise en forme laser
- Traitement immunologique (ex: cytopoint)
- Croquettes de gamme vétérinaire : Advance / Dechra (Specific) / Hill's / Purina (Pro Plan) /SOFIVET (Preference) / TONIVET / Virbac (HPM) / Royal Canin (Expert / Puppy / Kitten / Veterinary)



5.ADHÉSION

Vous pouvez adhérer à Filouzii si votre animal a plus de 2 mois et moins de 9 ans.

A noter, si votre animal a entre 7 et 9 ans, vous n'aurez pas accès à un taux de remboursement à 100% (de 60% à 80% maximum)

5.RÉSILIATION

Vous disposez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter à compter de la date d'effet de l'adhésion.

Au-delà, vous êtes engagé pour 1 an. Au bout d'1 an, votre adhésion est reconduite pour un délai d'un an, néanmoins vous pouvez résilier votre contrat à tout moment en nous écrivant à : resiliation@filouzii.com



6.EXEMPLES DE PRISE EN CHARGE POUR LE CHIEN

- **Otite**
- **Atopie (dermatite atopique, pyodermite, dermite)**
- **Allergies cutanées**
- **Problèmes oculaires (conjonctivite, kératite)**
- **Intertrigo**
- **Gastro-entérite, syndromes digestifs**
- **Ingestion d'un corps étranger**
- **Patte cassée**

6.EXEMPLES DE PRISE EN CHARGE POUR LE CHAT

- **Typhus - si vaccin à jour**
- **Coryza - si vaccin à jour**
- **Leucose (ou FeLV) - si vaccin à jour**
- **Sida du chat (FIV)**
- **Péritonite Infectieuse Féline (PIF)**
- **Acné féline**
- **Calculs urinaires (ou urolithiases)**
- **Pancréatite**
- **Souffle au coeur**

